



# LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX  
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE  
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE DE SAINT-GERMAIN, NANTERRE  
Les Annonces doivent parvenir au plus tard le Samedi matin au bureau du Journal | Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin  
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS  
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1<sup>re</sup> page 1 fr., 2<sup>e</sup> page 0 fr. 75, 3<sup>e</sup> page 0 fr. 50 — Annonces, 4<sup>e</sup> page 0 fr. 25

**POUPARD**  
49, Rue Saint-Germain, 49  
NANTERRE

**A VENDRE**  
Fonds de Menuiserie  
MATÉRIEL NEUF  
Occasion Exceptionnelle  
Prix Modérés  
S'adresser au Bureau du Journal

**LA RÉFORME ÉCONOMIQUE**  
Directeur : JULES DOMERGUE  
42, Rue du Louvre, 42  
PARIS

**USINE A GAZ DE RUEIL**  
PRIX DU COKE rendu en Cave  
Coke N° 0 2.00  
Coke N° 1 1.95  
Gros criblé 1.85  
Grésillon 1.10  
Livraison à domicile dans les 24 heures de la commande  
Par 30 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,05  
Par 100 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,10

**A VENDRE**  
**A LOUER**  
Maison de Commerce pour Marchand  
devins et Hôtel meublé ayant Jardin  
Bosquets et grandes Ecuries.  
S'adresser Chemin de Courbevoie,  
(Carrière aux Loups), chez  
M. Prévost.

**L'ILE FLEURIE**  
à 10 minutes de la Gare de Nanterre  
en face le Boulevard de la Seine, entre le Pont de Chatou  
et le Pont de Bezons

**Ernest LEMAIRE**  
RESTAURATEUR  
Spécialité de MATÉLOTES & FRITURES  
BONNE CAVES — CAFÉS — BIÈRES — JEUX DIVERS  
Chambres Meublées — Grand Salon de Sociétés — Piano  
BAL TOUS LES DIMANCHES (APRÈS-MIDI)  
Pêche et Balagnades; Leçons de Natation  
CHASSE sur L'EAU toute l'Année  
Ce lieu de rendez-vous est un des plus agréables des Environs de Paris, car sans quitter l'île on peut chasser, pêcher, canoter, ou se baigner et de plus faire un excellent repas.  
CONSTRUCTION, RÉPARATIONS & LOCATION DE CANOTS  
GARAGE ET GARDE DE BATEAUX  
Vélodrome — Garage de Bicyclettes — Pompes à Pneumatiques  
NOTA. — APPELER LE PASSÉUR

**A LA CONFIANCE**  
Horlogerie Bijouterie - Orfèvrerie  
4, Rue de l'Hôtel-de-Ville, RUEIL

**Deslandes**  
Horloger de la Ville  
et de la Compagnie des Tramways  
de Paris à Saint-Germain  
Remontages de Pendules à l'Année  
Réparations en tous genres  
Fantaisie Riches, Articles de Fumeurs  
Bijouterie Dentel, Or et Argent  
Bijouterie Double Or  
Fentes en tous Genres  
Cousins pour Couronnes de Mariées  
Montres or, argent  
nickel, simples et compliquées  
Seul dépositaire de la Montre OMEGA qui  
a eu le plus grand succès à l'Exposition de 1900.  
ACHAT D'OR & D'ARGENT

**VINS naturels de PROPRIÉTAIRES**  
ROUGE N° 1 la pièce de 220 litres, fut  
perdu, 40 fr.  
BLANC SEC N° 1 la pièce de 220 litres,  
fut perdu, 60 fr.  
Prix fixes et Réels, rendu gare acheteur.  
Fort et comté payés. Paiement  
30 jours net, 30 jours 2 0/0, contre  
remb. 3 0/0. Echiquillon 0 fr. 60.  
S'adresser à M. le Régisseur du  
GROS LACOMBE, à AUBAIS (Gst.).

**Bachelet père**  
ENTREPRENEUR  
DE MAÇONNERIE & MENUISERIE  
78, rue du Chemin-de-Fer

**Grand Magasin de chaussures**  
56, Rue du Chemin-de-Fer, 56  
Ancienne Maison FAUMONT  
**MAUMONT Succ<sup>r</sup>**  
Chaussures de fatigue et de luxe  
Spécialité  
pour dames, fillettes et enfants  
Tous les articles se recommandent  
par la qualité et la perfection de la confection  
à leurs prix modérés.

**Achille CAT**  
GÉOMÈTRE  
Expert près le Tribunal civil de la Seine  
50, rue du Chemin-de-Fer  
NANTERRE  
Vente et acquisitions de terrains  
et maisons, grance de propriété  
(expropriations), recherches cadastrales  
et plans parcellaires.  
Levés de plans, nivellement, projets  
de canalisation d'égouts, routes,  
chemins de fer, tramways, etc.

**MEFIEZ-VOUS DES EAUX dites de TABLE**  
Les eaux minérales sont toutes appropriées à certaines maladies  
La SEULE EAU qui convienne à tous c'est  
**L'EAU DE SOURCE DE LIANCOURT**  
L'EAU de LIANCOURT a été choisie, après analyse, pour le service  
de Table de L. L. M.M. l'Empereur et l'Impératrice de Russie  
pendant leur séjour à Paris.  
EN VENTE PARTOUT  
Détail : M. IVAN, 136, avenue de Paris, RUEIL (S.-et-O.)  
LIVRAISON A DOMICILE

**Machines à Coudre**  
VÉLOCIPÈDES  
Réparations, Fouritures et Accessoires  
**BOUVARD PASSA & C<sup>e</sup>**  
8, rue de Maurepas, 16, RUEIL

**DÉPURATIF DU SANG**  
Eczéma, Clous, Dartres, Maladies de Peau, Démangeaisons  
Guérison radicale par l'emploi  
DU  
DÉPURATIF VÉGÉTAL  
aux Essences concentrées  
de Salsepareille rouge et de Gayac  
Le flacon, 2. — 3 flacons, 5. —  
ET DE LA  
POMMADE SOUVERAINE  
DE SAINT-LOUIS  
Le flacon, 1.50 — Le pot, 2.50  
PRÉPARÉS PAR

**CH. BEAULAVON**  
Pharmacien de l'Ecole Supérieure de Paris  
37, Avenue de Paris, RUEIL (en face de l'Avenue du Chemin-de-Fer)  
Analyses Médicales, Chimiques et Micrographiques  
La PHARMACIE NOUVELLE DE RUEIL vend tout aux mêmes  
prix et conditions que les Pharmacies-Drogueries de Paris.  
GARANTIE-SECURITÉ  
Imp. HUBY, 23, r. Maurepas, Rueil et 36, r. St-Germain, Nanterre.

**IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE**  
Maison fondée en 1869  
**EDMOND HUBY**  
Maison fondée en 1869  
NANTERRE — 36, Rue de St-Germain 36 — NANTERRE

<b>BILLETTS DE DÉCÈS</b> en une heure depuis 5 francs le cent  Sur Papier Anglais <b>FORMANT ENVELOPPE</b> depuis 6 fr. le cent	<b>BILLETTS &amp; CARTES</b> de Mariage depuis 4 fr. le cent  Cartes de Visite à la Minute depuis 1 fr. 25  <b>CARTES</b> de Menus, de Bals, de Naissances	<b>CARTES DE COMMERCE</b> EN TOUS GENRES <b>SPÉCIALITÉ D'AFFICHES</b> ET DE Travaux pour la Publicité  JOURNAUX, BROCHURES <b>STATUTS</b> Comptes Rendus, Prix-Courants Prospectus, Programmes, Circulaires	Factures, Registres, Têtes de Lettres <b>ENVELOPPES</b> <b>LIVRES à SOUCHES, MANDATS</b> Quitances de Loyer <b>CONGÈS, ENGAGEMENTS</b> Ecritures pour Location <b>Reliure &amp; Brochure</b>
---	--	--	--

**TRAVAUX DE LUXE EN NOIR ET EN COULEURS**  
PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS  
Avis Important. — Tout Client commandant des Imprimés commerciaux a droit, sur sa demande, à une insertion gratuite d'une réclame dans le Journal de Nanterre.

### Accusations mal fondées

Parmi les accusations formulées contre le régime républicain par les réactionnaires, celle de la mauvaise gestion des finances de l'Etat revient sans cesse. La prétendue dilapidation des deniers publics est le thème habituel des revenants du passé, qui croient fournir un argument quand ils comparent nos budgets à ceux des monarchies déchues.

Est-ce que l'argent a la même valeur qu'au commencement du siècle dernier? D'ailleurs, en grossissant, les budgets ont obéi, en tous pays, à une loi inéluctable, conséquence de l'augmentation de l'outillage de production. Personne n'ignore l'apostrophe célèbre de M. Thiers, sous le gouvernement de Louis-Philippe, quand nos dépenses atteignirent un milliard pour la première fois : « Saluez ce milliard, vous ne le reverrez plus ».

La France est, depuis trente ans, la grande puissance européenne qui a le moins dû faire appel au crédit; et il est injuste de refuser à la République l'honneur d'avoir relevé la fortune matérielle de notre patrie comme sa fortune morale. Notre rente 3 0/0 dépasse le pair, ce qui était sans précédent, alors qu'au lendemain de nos désastres le 5 0/0 était beaucoup au-dessous.

Les budgets extraordinaires, que l'on trouve presque partout à l'étranger, ont disparu, ce qui supprime le mirage sous lequel on cache les situations réelles. Le budget de la République fait face à toutes les dépenses, sans avoir recours aux artifices de trésorerie si fréquents jadis.

S'il est vrai que, l'an passé, il y ait eu des moins-values, faut-il s'en étonner? Après les périodes de prospérité surchauffée des expositions générales, il y a toujours un arrêt momentané. Mais la situation s'améliore; les recettes de nos chemins de fer augmentent et, dans le mois de janvier et de février, nos exportations se sont accrues de 103 millions.

Ayant fait face aux charges écrasantes léguées par la guerre, après avoir refait son armement et donné un développement considérable à l'instruction publique, subissant encore les frais de l'organisation monarchique, tout en assurant ceux inhérents à la démocratie, la République a le droit de présenter ses comptes financiers au jugement du monde entier. Elle ne craint rien de l'arrêt de l'histoire.

### Le mandat de six ans

La Chambre a modifié la loi électorale, en votant que le mandat législatif durerait dorénavant six ans au lieu de quatre; et comme le gouvernement s'est déclaré

### UNION DES Commerçants et Industriels DE NANTERRE

L'assemblée générale extraordinaire des membres de cette société se tiendra, le lundi 24 courant, dans les salons de M. Tragin, 37, rue Saint-Germain, à 8 h. 1/2 très précises du soir.

Nous nous plaignons à croire qu'ils ne voudront pas manquer d'assister à cette importante réunion et qu'ils auront à cœur de témoigner, par leur présence, de l'intérêt qu'ils portent à notre grande cause commerciale et industrielle.

### ORDRE DU JOUR :

- 1° Compte rendu moral des travaux de l'Union;
- 2° Concours de pompes;
- 3° La tombola;
- 4° Elaboration d'un programme économique en vue des élections législatives;
- 5° Affaires diverses très importantes.

### Tribune Libre

#### TENTATIVE d'assassinat pour 40 sous

Le mardi 18 mars, entre 7 et 9 heures du matin, un nommé Girardin, âgé de 60 ans, exerçant la profession de jardinier, se rendait à son travail chez M. Menant, restaurateur à l'île de Robinson, prolongement de l'île fleurie, fut assailli, derrière l'usine des bûches, au pont des Anglais, d'après la déposition de la victime, par des vauriens âgés de 18 à 20 ans et renversé à terre; pendant que l'un le tenait et le baillonnait, l'autre le fouillait et lui prenait, dans sa poche, son porte-monnaie, s'emparant du contenu, 2 francs, remettant en place le porte-monnaie et continuant sa fouille, trouvant un couteau, l'ouvrait et en frappait par deux fois dans la région du cœur la malheureuse victime, puis la lancèrent à l'eau et s'enfuirent sans que personne n'ait rien entendu.

Quand, vers 9 heures, la belle-sœur de M. Menant, allant au bord de l'eau pour laver, entendit des cris rauques, mais, ne croyant pas qu'ils fussent humains, n'y fit pas tout d'abord grande attention. Cependant, les cris continuant, elle appela Mme Menant qui, voulant être appelée par la provenance de ces cris, fit monter son mari dans leur bateau et se dirigea de ce côté.

A peine arrivés sous l'arche maritime, M. Menant reconnut son ouvrier et quoique la distance soit au moins de 150 mètres et le courant très rapide, se mettant tous deux aux rames, arrivèrent à temps près du malheureux qui, après

### CHRONIQUE ÉLECTORALE

Circoscription COURBEVOIE-PUTEAUX

A la réunion des délégués des comités républicains qui a eu lieu mardi dernier, salé Boué, à Courbevoie, M. Féron, conseiller général, républicain, radical-socialiste, a été élu candidat par 57 voix sur 68 votants.

M. Charpentier, également candidat, n'a obtenu que 9 voix. Il y a eu 2 bulletins blancs.

### Accusations mal fondées (suite)

favorable à ce changement, il est probable qu'il sera accepté par le Sénat. L'impression première, dans le public, manquera peut-être de justice envers les députés, en leur attribuant des préoccupations personnelles; mais un examen équitable de la question permet de croire que le pays aura à se féliciter de cette prolongation.

Une législature, qui vit quatre ans seulement, n'a pas le temps de mener tous ses travaux jusqu'à la solution. Elle disparaît à l'heure où ses membres ont acquis la plénitude de l'expérience, ou les commissions ont terminé leur œuvre qui s'évanouit soudain, avec elles.

C'est ce qui se produit en ce moment pour les retraites ouvrières, par exemple. La tâche préparatoire accomplie devient cautique.

En outre, le spectacle auquel nous venons d'assister a montré que la dernière session est troublée par des soucis électoraux. Les députés se rappellent surtout qu'ils sont les candidats de demain; et ils votent en ayant sans cesse les yeux dirigés vers ces urnes prochaines dont ils vont affronter l'arrêt.

C'est pour cela qu'en Angleterre, dans ce pays classique du régime parlementaire, la Chambre des communes ne va jamais jusqu'au bout de son mandat. A jamais jusqu'au bout de son mandat. A jamais jusqu'au bout de son mandat. A jamais jusqu'au bout de son mandat.

Les souvenirs du Seize-Mai ont, à cet égard, faussé les rouages du parlementarisme. La dissolution est apparue comme une arme de combat, comme un moyen d'attaque contre la République.

Avec un pouvoir exécutif républicain, ce danger ne saurait exister, et on peut envisager dans l'avenir, avec le mandat de six ans, des circonstances nombreuses où le président de la République, d'accord avec le Sénat, demanderait au suffrage universel d'élever la voix, à un moment quelconque, pour dire la volonté de la France.

### VINS

**ROUGE DE TABLE**  
Garanti Naturel  
Provenance directe, titrant 8° 1/2 à 9°  
La Pièce de 225 litres **45 FR.**

**BLANC DU GERS**  
EXTRA  
La Pièce de 225 litres **65 FR.**

Franco domicile, CONGÈS compris  
Ces Vins ne sont livrés qu'en pièces.  
Demander échantillons à M. LACHANT,  
3, Place de la Fête, Nanterre.

### avoir pu se débailonner, se cramponner à un des pilotes de l'ancienne grève, ayant de la vase jusqu'aux genoux.

Après bien des efforts, M. et Mme Menant purent hisser la victime dans le bateau; celle-ci, reconnaissant ses malheurs, quoique les yeux hagards, s'écria « je suis sauvé » et s'évanouit.

M. et Mme Menant, leur acte de courage accompli, ne devaient pas s'arrêter là : n'écouterait que leur esprit de solidarité, ils n'hésitèrent pas un seul instant à le transporter chez eux dans une chambre confortable et à lui prodiguer les premiers soins en attendant l'arrivée de M. le Dr Guillaume que l'on avait couru prévenir et qui, de suite, se dérangea et, après avoir visité les blessures, dit que celles-ci étaient sans gravité, qu'il n'y aurait à craindre des complications qu'en raison du temps qu'il était resté dans l'eau.

M. Menant vint faire sa déclaration au poste de police de Nanterre qui en téléphona aussitôt le résumé à M. le Commissaire de police de Puteaux. Celui-ci se rendit sur les lieux en voiture, accompagné du brigadier des agents de Nanterre.

Après enquête, ces messieurs ont emporté les effets de la victime et repris leur sapsin.

En passant, qu'il me soit permis d'exprimer à M. le Brigadier la crainte que j'ai éprouvée en le voyant balancé sur la voiture qui débambulait sur les ornières du chemin de halage, de le voir à son tour piquer une tête dans la Seine et certes, à mon tour, j'aurais fait preuve de courage.

Enfin, chers lecteurs, nous pouvons remercier M. et Mme Menant de leur acte de solidarité, d'avoir soigné M. Girardin chez eux au lieu de l'envoyer à l'hôpital et leur apporter toutes nos félicitations pour leur courage en attendant qu'il soit donné à M. Menant ce à quoi il a droit, car ce n'est pas la première fois qu'il fait preuve de cette belle et noble conduite.

JACQUES PROLO.

# GRAND CHOIX d'Images & Lettres

DE 1<sup>ER</sup> AVRIL

en tous genres

\* EDMOND HUBY \*

36, Rue de Saint-Germain, 36. — NANTERRE

## Un sauvetage!

La semaine dernière, un cantonnier nommé Paillard était attiré vers la bouche d'égoût de la rue Gambetta par des aboiements plaintifs.

M. Georges Aumont, plombier chez M. Portier, se trouvant de passage à ce moment, ne douta pas que des malfrants, pour se débarrasser d'un chien ou plus probablement encore par méchanceté, avaient jeté le pauvre animal dans l'égoût.

Aidé du cantonnier et n'écouter que la pitié, il n'hésita pas à descendre dans la bouche, non sans se remplir de boue, et retira le chien qui, bien heureux, ne demanda pas son reste et s'esquiva.

## INFORMATIONS

### Contributions indirectes

Un concours pour l'emploi de préposé des contributions indirectes aura lieu, au chef-lieu de chaque département, le 14 juin 1902.

Les postulants se procureront le programme de l'examen ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir à la direction des contributions indirectes de leur département, où ils devront se faire inscrire avant le 20 avril 1902, et produire, pour cette date, les pièces réglementaires.

Les listes seront irrévocablement closes à cette date.

Les traitements des préposés sont fixés comme suit :

Hors classe.....Fr 1.400  
1<sup>re</sup> classe.....1.300  
2<sup>e</sup> classe.....1.200  
3<sup>e</sup> classe.....1.100

Après un stage de trois ans dans la classe de début, les préposés bien notés peuvent être promus à la deuxième classe et sont admis, dès lors, à concourir pour le grade de commis, au même titre que les agents entrés par la voie du surarmement.

### Création d'un sanatorium de tuberculeux dans l'Allier.

Le Conseil général de l'Allier, en votant dans sa dernière session la création dans ce département d'un sanatorium de tuberculeux, a décidé que des propositions seraient demandées à des sociétés ou particuliers pour la construction de cet établissement par voie de concession, le département fournissant soit une subvention, soit une garantie d'intérêt.

Les demandes devront être envoyées à la préfecture de l'Allier (2<sup>e</sup> division).

### Concours aux emplois de professeurs de mathématiques et de dessin dans les écoles nationales d'arts et métiers.

Les concours qui devaient être ouverts à Paris le 10 Mars pour l'admissibilité aux emplois de professeurs de mathématiques et de dessin dans les écoles nationales d'arts et métiers ont été reportés au 14 avril prochain.

## ETAT-CIVIL

**NAISSANCES.** — Barbé, Germain, 2, place de la Boule; Goublot, Juliette, 25, rue Chanzy; Fabre, Germain, 46, rue Saint-Germain; Renaud, Marie-Louise, 8, rue du Marché; Jégou, Marcel, 22, rue du Docteur-Foucault; Arènes, Charlotte, 1, rue de Saint-Cloud.

**PUBLICATIONS.** — M. Thibaut, à Moreuil (Somme) et Mlle Claudry, à Mézières (Somme); M. Gautier et Mlle Desnos, à Nanterre.

**DECES.** — M. Servat, 19 ans, 51, rue Saint-Germain; Mme Lamant, 81 ans, 32, rue Saint-Germain; M. Lambert, 39 ans, 7, rue du Chemin-de-Fer; Mlle Fragues, 49 ans, 4, avenue Henri-Martin.

## L'OUVRIER D'AUTREFOIS

M. Hanotaux a fait récemment à la Société industrielle de Reims une intéressante conférence sur « l'ouvrier d'autrefois ». On sait que, naguère, au lieu d'être indépendant, l'industriel, le marchand, l'ouvrier étaient englobés dans une organisation qui ne laissait personne en dehors de ses cadres. On s'était ainsi proposé d'atteindre un triple but :

1<sup>er</sup> Assurer le calme et la police intérieure de chaque corps de métier en instituant une sorte de responsabilité collective; 2<sup>e</sup> fixer un bénéfice minimum en diminuant la concurrence, en limitant le travail et en réglementant, le plus souvent, les salaires et les prix; 3<sup>e</sup> donner aux réclamations de chaque corporation, à l'égard des autres parties du corps social, l'autorité qui vient d'une solidarité organisée.

Une telle organisation ne pouvait subsister qu'à condition de ne laisser aucun travail libre se constituer en dehors d'elle; c'était une succession de luttes incessantes :

Il n'y a pas spécialité qui n'essaye de se distinguer des autres pour avoir sa place au soleil. Il y avait des *bananiers* (cordonniers en basane), des *boitiers* (serriers pour boîtes et meubles), des *boucliers* (qui faisaient des écus) et des *boucliers* (qui faisaient des boucles), des *braaiers* (qui faisaient des braies ou des enlottes), des *cercliers* (qui plaient les cerceaux pour les tonneaux), des *chapeliers de perles*, des *chapeliers de soie*, des *chapeliers de feutre*, des *chaperonniers*, etc., etc.

Les rivalités existaient non seulement pour la production et pour le gain, mais pour l'honneur et pour la préséance :

Chaque corporation avait son uniforme et s'en faisait gloire dans les cérémonies publiques et dans les processions. Voici le portrait d'un savetier sous Henri IV, tel qu'il est peint par un contemporain : « Quand le savetier a gagné son travail du matin de quoi se donner un oignon pour le reste du jour, il prend sa longue épée, sa petite cotille, son grand manteau noir, et s'en va sur la place décider des intérêts de l'Etat. »

Arrivant à la condition même de l'ouvrier, M. Hanotaux fait remarquer qu'en entrant chez un maître, il n'était pas tenu par un contrat aussi strict que l'apprenti :

On traitait de gré à gré et sans engagement fixe. Les engagements avaient lieu généralement aux foires ou à certaines fêtes de l'année. Le travail et même le salaire étaient, le plus souvent, l'objet de règlements corporatifs. Il était interdit à un patron d'avoir plus de tant d'ouvriers et d'apprentis; il était interdit de faire travailler à certains jours de la semaine. Les fêtes des saints étaient si nombreuses qu'avec le dimanche, le lundi (dont la coutume est très ancienne), on peut dire que l'ouvrier avait trois jours de repos par semaine.

Comme l'instruction professionnelle n'existait pas, force était à l'ouvrier, qui tenait à devenir habile, de se déplacer souvent. On faisait son « tour de France » :

Sous le nom de « compagnonnage », il existait de vastes associations reliant entre eux les ouvriers d'un même métier et les faisant obéir à une sorte de direction occulte, d'un homme ou d'une femme, père ou mère des compagnons.

Ils se reconnaissaient à des signaux, comme l'habitude de taper ou de hurler et de se donner les noms particuliers, comme ceux de *Gavots* et de *Déporants*. Dans chaque ville, il existait une auberge où se donnaient les rendez-vous, où se contractaient les engagements, où se déposaient les sacs, les cannes et l'argent. Les compagnons se retrouvaient ainsi et parlaient entre eux un argot spécial, comme les ouvriers drapiers de Rouen. Ils se saluaient à l'arrière et se faisaient la conduite au départ.

À la suite de calculs minutieux et délicats, on a pu établir que l'ouvrier d'autrefois gagnait à peu près sa vie. S'il pouvait économiser, ce qui n'était pas rare, l'avenir s'ouvrait devant lui :

Si l'ouvrier, à force de patience et d'économie pouvait amasser un petit pécunier, s'il avait de bons certificats et les aptitudes professionnelles nécessaires pour faire ce qu'on appelait le *chef-d'œuvre*, alors il pouvait devenir maître, c'est-à-dire patron.

C'était là qu'était son grand avantage sur la situation actuelle. La grande industrie n'existait pas ainsi dire pas. Beaucoup d'industries comportaient, comme cela a subsisté à Lyon, pour les canuts ou à Troyes pour la bonneterie, le métier installé à la maison. Les agglomérations dans les grands ateliers étaient beaucoup plus rares qu'aujourd'hui; les besoins beaucoup moins importants et moins exigeants. Il n'y avait pas de machines.

La vérité est qu'il ressort de la comparaison d'autrefois avec aujourd'hui qu'avantages et inconvénients ont changé de nature; mais qu'en somme, il n'y a pas les différences qu'on essaie de faire croire entre l'ancien régime et le nouveau, au moins au point de vue de la situation de l'ouvrier.

## L'ESPRIT DU VOISIN

On cause, entre voisins du charbonnier du coin, sur la boutique duquel on lit : « Fermé pour cause de décès ».

— Qui donc a-t-il perdu ?  
— Sa belle-mère.  
— C'est maintenant que charbonnier est maître chez lui !

Un mendiant abominablement ivre impromptu une dame de ses sollicitations.  
— Comment, vous moquez de moi ! Mais vous ne voyez donc pas que vous êtes gris à ne pas vous tenir debout ? Revenez quand vous serez à jeun...  
— Ah ! je vois bien que madame est décidée à ne jamais me rien donner !...

À la rentrée des classes, Boireau fils a subi un examen d'histoire.  
— Parlez-moi de Charlemagne, lui a demandé son professeur.  
Et le digne rejeton du doux gâteau de répondre :

— Charlemagne était un joueur qui se levait de table lorsqu'il avait un petit bénéfice.

Dialogues inutiles :  
— Les mineurs vont se mettre en grève...  
— Oui, ils nous privent de charbon dans l'espoir d'avoir un peu plus de « traïse ».

## ÉCHOS DES COMMUNES ENVIRONNANTES

### Rueil

UNION SYNDICALE

## Commerce et de l'Industrie de Rueil et du Canton de Marly

L'Union syndicale s'est réunie en assemblée générale à l'Hôtel-de-Ville de Rueil, le 7 mars, à 8 h. 3/4 du soir, sous la présidence de M. Paul Falot.

M. Monnier-Ducastel, vice-président, procède à l'appel nominal.  
Sur 222 membres actifs de l'Union, 124 membres sont présents.

M. Chevallier, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale. — Adopté à l'unanimité.

M. Constant, trésorier adjoint, donne connaissance de la situation financière; la caisse possède à ce jour la somme de 796 fr. 80.

M. le Président informe l'assemblée qu'un vœu présenté par M. Héart a été pris en considération par le conseil d'administration dans sa séance du 7 janvier; ce vœu, ayant réuni la majorité des voix du conseil, doit être soumis au vote de l'assemblée générale: il est ainsi conçu :

« Dans un but de solidarité, les membres de l'Union syndicale décident de « faire, de préférence, leurs achats chez les membres commerçants de ladite « Union. »

Après observations de plusieurs membres, notamment de M. Berthier, qui fait remarquer que cette proposition ne peut être que platonique, et de M. Huby, qui demande qu'un tableau énumérant les noms et professions des membres de l'Union syndicale soit affiché dans les salles de réunions, M. le Président répond que, quant à lui, il ne considère le vœu ci-dessus qu'à titre indicatif, qu'il ne faut pas confondre le terme de *préférence* avec le terme exclusivement, et que ce vœu vise plus particulièrement des patrons blanchisseurs qui ont l'habitude de se fournir en dehors de Rueil; puis, en ce qui concerne la demande de M. Huby, il annonce que cette proposition figure dans le projet de règlement qui doit être soumis immédiatement à l'assemblée.

Il est procédé au vote et le vœu Héart est adopté à l'unanimité, moins 2 voix.

M. le Président donne lecture du projet de règlement élaboré par une commission spéciale dont M. Huby était rapporteur.

Ce règlement mis aux voix est adopté à l'unanimité, il est exécutoire dès à présent.

Ensuite l'assemblée ratifie à l'unanimité un vœu adopté par le conseil d'administration et concernant la cote mobilière.

Ce vœu est ainsi conçu :  
Les membres de l'Union syndicale du commerce et de l'industrie de Rueil et du canton de Marly, réunis en assemblée générale en l'Hôtel-de-Ville de Rueil le 7 mars 1902, protestent énergiquement contre l'augmentation de la cote mobilière, et considérant que le commerce et l'industrie de la ville de Rueil et du canton de Marly subissent actuellement une crise désastreuse, demandent aux pouvoirs publics de vouloir bien dégrever la cote mobilière des syndiqués de ladite Union et la rétablir sur les anciennes bases.

M. le Président rend compte à l'assemblée qu'une délégation du bureau, composée de MM. Paul Falot, Monnier-Ducastel et Cuenne, s'est rendue le 28 février auprès de M. le Préfet de Seine-et-Oise pour lui exposer les réclamations des syndiqués au sujet des contributions.

M. le Préfet a très bien reçu la délégation, mais il a fait remarquer que l'augmentation de la cote mobilière était peu élevée sur les loyers moyens et que d'autre part il s'était fortement occupé de cette question et qu'après recherches dans les différents budgets il avait fait diminuer un certain nombre de centimes additionnels.

Toutefois, M. le Préfet a promis de s'occuper activement de cette question et de transmettre notre réclamation au gouvernement en l'appuyant énergiquement.

M. le Président ajoute qu'il a reçu ce jour une lettre de Versailles et que M. le Préfet lui avait fait dire qu'il avait écrit lettre sur lettre au ministère, au sujet de l'augmentation des contributions, que la situation est activement étudiée par le gouvernement et qu'il est absolument hors de doute que des dégrèvements remettant tout au point vont être accordés.

M. le Président déclare qu'il a déjà reçu de nombreuses feuilles de contributions et qu'après étude, il a reconnu que M. le Préfet avait complètement raison.

En effet, les plus fortes augmentations relevées sur les feuilles des patentes qui lui ont été soumises proviennent simplement de évaluations locatives très exagérées qui ont été faites par les répartiteurs communaux.

Ces messieurs ne pouvant augmenter la valeur du loyer personnel des non-patentés parce que cette valeur est fixée généralement d'après des baux écrits ou verbaux, Messieurs les répartiteurs se sont rejoints sur les loyers des logements personnels des commerçants et industriels dont l'évaluation est malheureusement laissée à leur appréciation.

En effet, les baux mentionnent le prix total du loyer pour les appartements, boutiques, ateliers, chantiers, occupés par les patentés, lorsqu'ils sont réunis dans un même immeuble.

M. le Président soumet à l'assemblée les feuilles de contributions d'un patenté, qui payait en 1901 la somme totale de 78 fr. 88.

Normalement, ce patenté devrait payer en 1902 les sommes suivantes :

Cote personnelle.....	1 fr. 50
Cote mobilière sur un loyer de 20 fr. 20 + 77,8633.....	15 57
Droit fixe pour patente de 6 <sup>e</sup> classe.....	8
Droit proportionnel comme l'année précédente.....	22 50
Centimes additionnels diminués de 0,71 sur 1902.....	31 50
Taxe de 4 centimes.....	1 22
Pour 1902, un total de.....	80 fr. 31

Soit une augmentation totale de 1 fr. 43 représentant une augmentation de moins de 2 p. 100.

Au lieu de cette plus-value, en somme peu importante, la feuille de contribution pour 1902 présente une augmentation de 150 p. 100 sur la cote mobilière; les contributions sont détaillées comme suit :

Cote personnelle.....	1 fr. 50
Cote mobilière sur un loyer de 42 fr. (au lieu de 20 fr. en 1901).....	32 70
Droit fixe pour patente (6 <sup>e</sup> cl.).....	8
Droit proportionnel.....	22 50
Centimes additionnels, au lieu de 32 fr. 24 en 1901, réduits à.....	31 53
Taxe de 4 centimes.....	1 22
Total.....	97 fr. 45

Ce patenté, qui payait 78 fr. 88 en 1901 et qui ne devrait payer, en 1902, que 80 fr. 31, est appelé à payer 97 fr. 45, soit 17 fr. 14 en plus de ce qui lui doit incomber.

Cette différence provient simplement de ce que MM. les répartiteurs ont fixé la base de la cote mobilière en évaluant le loyer à 42 francs au lieu de 20 francs, c'est-à-dire à 300 francs au lieu de 140 fr.

M. le Président ajoute que toutes les

fortes augmentations proviennent du même fait; il informe que le conseil d'administration est à la disposition de tous les syndiqués pour la vérification des feuilles de contribution.

Les syndiqués devront remettre leurs feuilles de contributions de 1901 et de 1902 sous enveloppe à M. le Président; ils devront joindre une note indiquant le prix exact de leurs loyers.

Les réclamations seront remises ensemble à M. le Préfet par une délégation, nul doute que satisfaction sera accordée aux intéressés.

M. le Président rend compte à l'assemblée de l'attitude prise par le conseil d'administration au sujet de l'élection au Tribunal de commerce.

Une délégation de l'Union des chambres syndicales versaillaises, composée de quatre présidents et secrétaire de syndicats versaillais, est venue se mettre en rapport avec notre Union syndicale du canton de Marly.

Ces délégués ont offert au conseil d'administration, dans sa séance du 21 février, que le siège vacant au Tribunal de commerce était revendiqué par Versailles; ils nous ont demandé de conclure une entente avec l'Union des chambres syndicales versaillaises, nous promettant d'appuyer et de patronner en novembre prochain la candidature d'un membre de l'Union syndicale du canton de Marly.

Le conseil d'administration, estimant que notre jeune Union syndicale, qui n'a que trois mois d'existence, ne pouvait qu'être honorée de la démarche faite par l'Union des chambres syndicales versaillaises, a cru devoir accepter l'entente sur ces bases, et, après avoir entendu lecture du procès-verbal de l'assemblée des délégués des syndicats de Versailles tenue en novembre dernier, d'après lequel M. Ménager avait obtenu la majorité des suffrages, votre conseil a désigné des délégués et leur a donné, à l'unanimité, mandat de voter pour M. Ménager.

Le demeuré entendu que, lors des prochaines élections, le siège de M. Mignotte, de Palaiseau, devenant vacant, et le canton de Palaiseau ayant plusieurs représentants au Tribunal de commerce, l'Union des chambres syndicales versaillaises appuiera le candidat qui aura été choisi au bulletin secret par l'Union syndicale du canton de Marly, quel qu'il soit.

M. le Président explique ensuite que des dissidences profondes existent entre les diverses organisations syndicales : le 28 février, lors des diverses réunions, trois candidats ont été présentés.

Des délégués de Marly ont assisté à la réunion provoquée par l'Union versaillaise qui présentait M. Mirand-Devos. À cette réunion, l'Union versaillaise a exposé des griefs remontant à plusieurs années et, faisant ressortir que, jusqu'à présent, elle avait eu le monopole des élections consulaires et qu'elle regrettrait que le groupement de l'Union des chambres syndicales portât atteinte à ce privilège.

Sur une question de M. Paul Falot, qui a demandé si l'Union versaillaise se conformerait au vote des délégués des syndicats et si elle retirerait son candidat dans le cas où il n'aurait pas la majorité des voix des délégués de Versailles, M. le Président de l'Union versaillaise a répondu que M. Mirand-Devos serait porté quand même.

Dans ces conditions, jugeant qu'elle n'avait plus rien à faire à cette réunion, notre délégation s'est retirée.

Il est certain que si l'Union versaillaise avait consenti à accepter le choix de la majorité des délégués de Versailles, les délégués du canton de Marly n'auraient pas eu à remplir leur mandat et auraient laissé les Versailles s'arranger entre eux.

Les délégués du canton de Marly se rendirent ensuite à la réunion provoquée par l'Union des chambres syndicales versaillaises et prirent part au vote.

Sur 62 délégués, M. Ménager obtint 44 voix, 8 voix allèrent à M. Clément et il y eut 10 bulletins blancs; ces derniers

bulletins provenaient certainement des délégués de Saint-Germain et Sèvres, qui avaient décidé de s'abstenir et de ne voter qu'au scrutin de ballottage du 23 mars pour le candidat qui réunira le plus de voix à Versailles au premier tour de scrutin : cette manière de faire étant logique pour ces cantons qui sont représentés au tribunal; mais le canton de Marly ne pouvait guère observer la même attitude puisque ce qu'il recherche avant tout c'est de se reconquérir un siège au tribunal et qu'il lui faut l'appui d'autres organisations syndicales pour réussir.

Sur diverses observations, M. le Président fait remarquer que les délégués de l'Union syndicale se sont conformés à l'entente établie avec l'Union des chambres versaillaises, il n'a pas à juger la valeur des candidats en présence, l'Union de Marly a choisi M. Ménager, mais n'a absolument rien contre M. Mirand-Devos.

MM. Toupin et Thoreau déclarent qu'il ne faut pas voter pour M. Ménager parce qu'il est juif et dreyfusard, M. le Président répond que si les délégués ont voté pour M. Ménager, c'est à charge de réciprocité et en vertu de l'entente avec l'Union des chambres syndicales versaillaises, rien de plus, rien de moins; il ignore la religion de M. Ménager et n'a pas à s'en occuper; les élections consulaires ne sont nullement des élections politiques, et les différents candidats sont tous honorablement connus; les organisations syndicales qui les présentent se portant absolument garantes de leurs qualités; du reste, les membres de l'Union syndicale qui ont des préférences pour M. Mirand-Devos sont libres de voter pour lui; ils ne sont pas engagés par le choix de leurs délégués du conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

**PUBLICATIONS.** — Boyer, Jean, employé, à Port-Marly (Seine-et-Oise) et Haulbert, Amélie-Marie, couturière, avenue de Paris, 254; Grellet, Henri, employé, avenue du Chemin-de-Fer, 147 et Gueblé, Augustin, couturière, rue d'Orsel, Paris; Riéger, Alphonse-Georges, mécanicien, rue des Gourlis, 79 et Court, Marguerite-Jeanne, couturière, Place du Pas, Saint-Cloud; Morin, Louis-Alfred, cocher, à Rueil et Cuiet, Marie-Alice, sans profession, à Arbois (Jura).

**NAISSANCES.** — Babion, Rose, rue des Bois, 142; André, Marie-Madeleine, rue du Vieux-Chemin de Paris, 3.

**DECES.** — Laborde, Auguste, marbrier, 69 ans, rue Liénard, 5; Raiffé, René, 11 mois, rue de Nanterre, 24; Bellard, Lucienne, 6 mois, rue du Général-Noël, 23; Besche, Léon-Henri, employé, 38 ans, rue du 4 Septembre, 39; Soury, Nicolas, sans profession, 82 ans, rue du Gué, 25; Moisson, Julie-Georgette, 9 ans, rue du Château, 11.

**Affaire très Sérieuse  
ON DEMANDE**  
Représentant en Vins sérieux, à la commission, de préférence commerçant disposant de quelques loists. S'adresser au bureau du journal.

**Cidres de Normandie**  
Maison LEMONNIER  
à Bouzeville (Eure), fondée en 1833 demande Représentants avec références pour vente de ses Cidres et Eaux-de-Cidre. Ecrire

**M<sup>SON</sup> BRIOT HERBORISTE**  
15, rue Hervet, RUEIL  
GRAND ASSORTIMENT DE  
**Bandages, Pessaires  
Ceintures, Bas Élastiques**  
à des prix très modérés  
WEILLER MARCHÉ QU'A PARIS

**LEÇONS  
DE PIANO, SOLFÈGE & CHANT**  
Cours d'Instruments à Cordes  
Violon, Alto, Violoncelle et Contrebasse  
PAR  
**M. Léon SOYER**  
De l'Académie Nationale de Musique  
Soliste des Concerts Lamoureux  
Officier d'Académie  
3, rue de Pongerville  
— NANTERRE —  
PETIT & GRAND ORCHESTRE  
pour Cérémonies, Réceptions, Soirées  
et Bals

**AUTORISATION DE L'ÉTAT**  
(Décret du 26 avril 1887)  
Approbation de l'Académie de Médecine  
EAU NATURELLE  
de  
**VALS**  
SOURCES MIREILLE  
Tignes, Savoie, France  
EAU DE TABLE  
Par excellence  
Souveraine contre les affections de l'estomac, du foie et des reins.  
La meilleure marché des eaux de Vals.  
TROIS MÉDAILLES D'OR DE 1<sup>re</sup> CLASSE : 1889, 1890, 1894  
LÉON RIZIER (sole concessionnaire)  
14, rue Paul-Bert, 14 — PARIS  
ATIS DÉPOSÉ. — Les bouteilles et les bouchons sont stérilisés  
Le Directeur-Gérant : E. HUBY.

**BELLE JARDINIÈRE**  
PARIS 2, Rue du Post-Neuf, 2 PARIS

La Plus Grande Maison de Vêtements du Monde entier

**VÊTEMENTS**  
pour HOMMES, DAMES et ENFANTS

**AGRANDISSEMENTS TRÈS IMPORTANTS**  
de Tous les Rayons

par l'ADJONCTION de 4 NOUVEAUX IMMEUBLES

Envoi FRANCO des CATALOGUES ILLUSTRÉS et d'ÉCHANTILLONS sur demande.

Expéditions Franco à partir de 25 francs.  
SEULES Succursales : LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, NANTES, ANGERS, LILLE, SAINTES.